
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 5 mars 2009

1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)**Organisation de la Municipalité**

Madame Marianne Grec, seule candidate au poste de municipal laissé vacant par M. Olivier Pétremand, a été élue tacitement. Le Président du Conseil communal, M. Jürg Schweizer, entouré des membres du bureau du Conseil, a procédé à l'assermentation de la nouvelle municipale au cours d'une brève et chaleureuse cérémonie organisée en présence de l'Exécutif et de l'ensemble des employés communaux.

Aucune modification des dicastères n'est intervenue à cette occasion, Madame Grec reprenant celui de M. Pétremand.

Personnel**Affaire Joye**

Le 19 janvier 2009, le Tribunal fédéral a confirmé l'arrêt de la Cour administrative et publique du Tribunal cantonal du 25 août 2008. Le recours déposé par notre ancien collaborateur contre la réorganisation du secteur technique de notre commune, comprenant notamment la suppression de la fonction de chef d'équipe et le licenciement qui en découle, est ainsi définitivement rejeté.

Le dossier n'est cependant pas clos, dès lors que notre ancien collaborateur a interjeté une action civile contre la Commune.

Titularisation de M. Christophe Moix

La partie administrative du litige qui nous oppose depuis le début de l'année 2007 à M. Pierre-André Joye étant close, M. Christophe Moix, employé à titre temporaire depuis le 25 juin 2007, a été titularisé.

De contact agréable, porteur d'un CFC d'agriculteur, M. Moix s'est immédiatement et durablement intégré à notre équipe de voirie et donne toute satisfaction à la Municipalité. Le taux horaire de son activité a été complété dès le 1^{er} octobre 2008 par 30% d'ETP au profit de l'ASICE.

Engagement d'une secrétaire-comptable

Peu de jours avant son entrée en fonction au sein de notre administration, la candidate que nous avons formellement engagée s'est désistée, son ancien employeur s'étant montré suffisamment convaincant pour la conserver à son service ...

Cette situation totalement inattendue a heureusement trouvé une issue positive. C'est ainsi que la Municipalité a engagé Madame Chantal Bovay. Notre nouvelle collaboratrice, titulaire d'un CFC d'employée de commerce gestion, a commencé son activité à 70% le 1^{er} février 2009. Elle habite Dèmoret, commune dans laquelle elle occupe le poste de secrétaire municipale à 10%.

2. URBANISME

Fondation Echaud

Le chantier de l'extension des « Esserts » a débuté ; la Municipalité a été conviée à participer à la cérémonie de la pose de la première pierre placée sous l'autorité du Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, le 5 février dernier.

Plan de quartier Es Chesaux

La fin de l'année 2008 et le début de 2009 ont été riches en événements. Après la désignation d'un nouveau bureau d'architecture au cours de l'été, le promoteur Jean Wicki, auteur du projet, a cédé la construction et la commercialisation du quartier à la société Suisse Promotion Immobilier SA. Ce changement de propriétaire s'est réalisé en respectant l'ensemble des conditions fixées pour l'édification du plan de quartier.

Dans l'intervalle, le projet des constructions a été élaboré, présenté à la Commission d'urbanisme, discuté par elle et, enfin, approuvé par la Municipalité. L'enquête publique a suscité deux remarques et deux oppositions. Ces dernières, suites aux explications reçues, ont été retirées par leurs auteurs.

Compte tenu de certaines améliorations souhaitables apportées au projet, une nouvelle convention a dû être négociée avec le nouveau propriétaire. Reprenant la totalité des accords conclus en 2007 et intégrant, à la satisfaction de la Municipalité, les modifications intervenues, cette convention a été signée le 9 février. Dès lors, le permis de construire a été délivré le 11 février dernier.

Les constructions devraient démarrer cet automne et durer, selon les prévisions du promoteur, environ trois ans.

Séance publique

Une séance d'information publique a réuni quelques dizaines de personnes le 21 janvier à la Maison villageoise. Trois projets de la Municipalité y ont été présentés : la suite et la fin de l'aménagement de la route cantonale 501, la future déchetterie et l'assainissement du collège de la Chavanne. Ce nouveau moyen de communication semble avoir été bien perçu par les participants, au nombre desquels figuraient plusieurs Conseillers communaux. Pour la Municipalité, l'information dispensée par une telle séance se double d'une écoute utile des avis des citoyens.

3. AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS (Jacqueline Franzini)

Union des sociétés locales (USL)

Lors de l'Assemblée générale du 23 février 2009, le président sortant, M. Tony Miles, a annoncé qu'il quittait sa fonction pour des raisons professionnelles. Il a été remplacé par M. Jean-Claude Curchod.

L'organisation de la Fête au village, initialement prévue pour cette année, est reportée à l'année prochaine.

4. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Collège de la Chavanne

La société d'assurances Generali a procédé au versement d'une somme de Fr. 7'104.65 en couverture des frais liés aux dommages du collège de la Chavanne relatifs aux inondations du 26 juillet 2008. Afin de pouvoir clore le dossier, des offres complémentaires ont été demandées à deux entreprises afin de pouvoir procéder à la rénovation des sols.

Maison villageoise

Conformément aux souhaits des utilisateurs de la Maison villageoise, la Municipalité a procédé à l'achat de 10 tables supplémentaires. Malgré le choix porté sur l'offre la moins coûteuse, le budget prévoyant un montant de Fr. 5'000.— sera dépassé de Fr. 2'152.85.

Conformément à l'information faite en décembre la Municipalité a pris l'option de remplacer la sonorisation défectueuse. Deux offres nous sont parvenues.

L'aménagement a été confié à la maison Sonora, pour un montant de Fr. 15'600.—. Ce dernier sera porté en déduction du crédit de législature accordé à la Municipalité.

Maison de commune

Le poinçon du clocher de la Maison de commune a été réparé.

Sécurité du parc immobilier scolaire

Des accidents sont survenus dans des bâtiments scolaires en 2008 ; un dernier incident a eu lieu en janvier 2009. Afin d'éviter que des telles situations ne se reproduisent, la Cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) a demandé à toutes les communes de procéder au contrôle du parc immobilier scolaire vaudois et de présenter des attestations de conformité.

Notre commune compte trois bâtiments dévolus à l'enseignement : le collège de la Chavanne, le collège de la Cavenettaz et le collège de la Combe.

Le collège de la Chavanne a subi en 2006 d'importantes transformations intérieures visant notamment à supprimer toute présence d'amiante. Des défaillances liées à la construction ou à la rénovation susceptibles d'être à l'origine d'accidents sont dès lors censées être exclues. Toutefois, l'architecte a été chargé de fournir l'attestation requise pour ce bâtiment.

Un mandat a été confié à un bureau d'ingénieurs pour procéder aux examens du collège de la Cavenettaz. Les honoraires estimés à quelque Fr. 4'000.— constituent donc une dépense urgente et non prévue au budget ; elle sera portée en déduction des disponibilités du crédit global accordé à la Municipalité pour la législature.

Le collège de la Combe, propriété de l'Association intercommunale scolaire de Cugy et environs, terminé en août 2008, a été construit dans le respect des normes actuellement en vigueur et a fait l'objet de visites de reconnaissance des services du DFJC. Dès lors, le département a été informé que, sauf demande expresse de leur part, aucune attestation ne serait produite.

5. ROUTES (Marianne Grec)

Carrefour de Montheron/Bottens et bus tl

La réponse des tl sur l'éventuelle participation à la correction de ce carrefour nous est parvenue ; comme il fallait s'y attendre, elle est négative.

La Municipalité ne prendra aucune décision avant le printemps, ce d'autant moins qu'il semblerait que des modifications de parcours sur ce tronçon de la ligne 60 sont prévues par le service de la mobilité.

Par ailleurs, les tl viennent d'annoncer une course supplémentaire en heure de pointe le matin, dès le 23 février 2009, ainsi qu'une adaptation des temps de parcours.

Entretien des routes

Les grosses chutes de neige de ce long hiver ont engendré de très nombreuses heures de déneigement de la part de nos employés communaux, que nous remercions pour leur diligence.

En effet, dès le mois de novembre 2008 et jusqu'à fin février 2009, ce ne sont pas moins de 1'300 heures, dont 400 heures supplémentaires, qui ont été nécessaires pour déneiger routes, chemins et trottoirs de notre commune. Grâce à la gestion suivie des heures du personnel, la moitié de ces heures a déjà pu être reprise. Environ 80 tonnes de sel ont été utilisées.

Un bilan de l'état de nos chaussées sera effectué dès le printemps revenu ; il faut s'attendre à ce qu'elles nécessitent un nombre inhabituel de réparations.

LA MUNICIPALITE